

N° CG 2007/I-4e/03
Séance du 15 DEC. 2006

**BUDGET PRIMITIF
INSERTION ET AUTONOMIE
(POLITIQUE H01)**

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 DEC. 2006

Le Conseil Général,

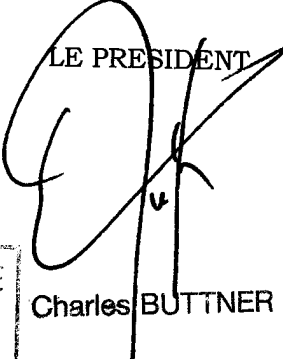
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la loi n° 88-1088 du 1^{er} Décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi d'orientation n° 98-675 du 29 Juillet 1998 relative à la loi de prévention et de lutte contre les exclusions,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 Décembre 2003 portant décentralisation en matière de Revenu Minimum d'Insertion et créant un Revenu Minimum d'Activité,
- VU la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité du 20 novembre 2006 et des Commissions Réunies du 12 décembre 2006,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Adopte les orientations générales du rapport Insertion et Autonomie, ses annexes qui portent sur les actions détaillées dans la délibération et tableaux joints et autorise le Président à signer toutes les conventions et avenants découlant de ce rapport.
- ❖ Pour le Fonds d'Intervention Sociale et conformément à l'avis de la 4^{ème} Commission :
 - Inscrit un crédit de 265 974 €,
 - Donne délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des crédits aux associations qui ont sollicité un soutien du Conseil Général et l'analyse des nouvelles demandes présentées en cours d'année, ceci en référence aux préconisations issues de l'audit portant sur des crédits non RMI.

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer les conventions et avenants mentionnés dans le rapport et dans la délibération, avec ses annexes et tableaux joints,
- ❖ Autorise le versement des participations correspondantes mentionnées dans le rapport et dans la délibération, avec ses annexes et tableaux joints,
- ❖ Valide les fiches RDAS D1, D2, et D3, relatives aux actions du Service Social et des Espaces Solidarité, jointes en annexe,
- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles en cours d'année et la signature des conventions et avenants correspondants, relatifs aux actions mentionnées au rapport.,
- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour l'approbation d'une convention d'organisation portant sur le désengagement progressif de la Caisse d'Allocations Familiales.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 DEC. 2006

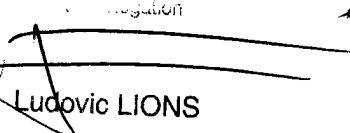
Acte certifié exécutoire


Réception par le Préfet le 18 DEC. 2006

Publication le 29 DEC. 2006

Pour le Conseil Général

Pour le Secrétaire Général





Ludovic LIONS

Adopté
voix contre
abstentions

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 DEC. 2006

**Annexe à la délibération
Rapport Insertion et Autonomie
BP 2007**

III- Pour les interventions diverses en faveur de l'insertion et de l'autonomie

	Subventions en €	Objet	Imputation
Fonds d'Intervention Sociale	265 974 €	Délégation à la Commission Permanente pour la prise en compte des demandes réceptionnées à ce jour et pour l'examen des demandes nouvelles.	H 012 Chapitre 65

Autres : Secours, accès aux soins, service social

	Subventions en €	Objet	Imputation
Diverses associations	15 000 €		H012 Chapitre 204
Contribution organismes privés pour participation au SSD	340 000 €	Autorisation de verser cette participation à la CAF (Circonscription CAF Mulhouse Nations). Délégation à la Commission Permanente pour la signature d'une convention d'organisation (désengagement progressif de la CAF).	H01 Chapitre 65

	Subventions en €	Objet	Imputation
Divers :			
Indemnités membres des C.A	200 €		
Frais de déplacements membres de CA	3 000 €		
Remboursement aux CCAS et autres établissements publics	10 000 €		H01 Chapitre 011
Frais d'actes et de Contentieux	200 €		
Actions collectives. Autres matières et fournitures documentation générale	200 €		H01 Chapitre 011
Secours : SSD + Aide aux Indigents	85 000 €	Paiement de secours individuels aux personnes en difficulté	H012 Chapitre 65
Frais d'hospitalisation	1 000 €		H01 Chapitre 65
Titres annulés	100 €		H01 Chapitre 67
ODAS et divers	4 000 €		H012 Chapitre 011